



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C092	Appui/accompagnement à la création et le renforcement des capacités des organes de concertations CPF et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 du Groupe WIJMA			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">WIJMA Cameroun SA</a>	Concessionnaire	ONED Cameroun	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
30.149	25.540	15 % de l'intervention 0 % des honoraires	01.03.2016	6 mois	6 mois

**Commentaires**  
 La contribution PPECF : 35j x 450€/j = 15.750€ honoraire consultant, Cinq ateliers de formation des CPF 9.790€  
 Contribution Wijma : 4.609€ (logistique, per diems, prise en charge des participants)

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C4.1 :</b> L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.</p> <p><b>C4.6 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit se doter de mécanismes de résolution de conflits, et offrir une compensation équitable aux communautés locales et aux particuliers en cas d'impacts de ses activités de gestion.</p> <p><b>C4.7 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.</p>
Mots clés
Communautés locales ; organes de concertation; résolution de conflits ; droit des communautés, Comité Paysans-Forêt (CPF); plan d'aménagement ; certification forestière, Cameroun
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <a href="#">WIJMA Cameroun SA</a> est la première entreprise certifiée dans le bassin du Congo. Depuis 2009, elle a décidé de</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

certifier l'ensemble de ses activités de gestion forestière et de transformation du bois et surtout d'accompagner ses partenaires vers la même démarche de certification. En 2012, Wijma Cameroun a obtenu un certificat FSC de groupe, et, en tant que pionnière dans cette démarche, l'entreprise a étendu ce certificat de groupe sur les UFA de ses partenaires CFK et SCIEB, notamment pour l'aménagement de nouvelles UFA 00-003 et 09025. A cet effet, un pré-audit FSC réalisé sur ces UFAs a révélé une absence d'organe de concertation, et appelé à la résolution de plusieurs autres demandes de mise à niveau, étroitement liées au fonctionnement de ces organes de concertation. La présente intervention, démarrée en août 2015 avait pour objectif de fournir un appui/accompagnement à la création et le renforcement des capacités des organes de concertations (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029, notamment à travers la mobilisation de l'expertise du bureau « Organisation pour la Nature, l'Environnement et le Développement (ONED) » sur 6 mois.

- la mission de l'ONED placée sous la supervision et l'orientation de la cellule d'aménagement du groupe WIJMA et des autorités administratives compétentes, a consisté à
  - ✓ organiser/faciliter plusieurs rencontres notamment d'information et de consultation (avec les principales parties prenantes) ;
  - ✓ de sensibiliser les villageois riverains et d'organiser des assemblées générales villageoises constitutives (00-003) et/ou de renouvellement (09-025) des CPF ;
  - ✓ accompagner ces organes dans les procédures administratives pour leur légalisation.
- Le renforcement des capacités des CPF et CSPA a été réalisé à travers 10 modules :
  - ✓ place de la gouvernance dans la nouvelle réglementation forestière ;
  - ✓ les Comites Paysan Forêt, rôles dans la gestion durable des forêts ;
  - ✓ la notion de groupe et la vie associative ;
  - ✓ les techniques de communication dans les organisations ;
  - ✓ genre et Gouvernance locale ;
  - ✓ les techniques d'animation de réunion ;
  - ✓ la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ;
  - ✓ la gestion du cycle des projets communautaires ;
  - ✓ la gestion administrative simplifiée ;
  - ✓ la gestion comptable de base.
- à l'issue de l'intervention, une dizaine de CPF (Comités Paysans-Forêt) et CSPA (comité de Suivi du Plan d'Aménagement) ont été constitués, légalisés et installés notamment dans les 05 localités riveraines des UFA 00-003 et 09-025 du groupe WIJMA (Akoum2, Lokoundjé, Messondo, Gwei et Bipindi). Par ailleurs, quelques recommandations ont été formulées et adressées aux différents acteurs pour le bon fonctionnement de ces organes.

#### Commentaires

- la création des CPF est une obligation légale qui incombe selon les textes de lois à l'administration forestière. Cependant, cette dernière n'a jamais eu de moyens, si ce n'est par le biais de programmes et projets, à réaliser cette tâche. Ainsi, les compagnies forestières ont souvent organisés des réunions villageoises pour désigner des membres de CPF afin d'être en règle avec la loi. Ces CPF, ainsi créés, n'ont jamais eu de moyens de fonctionnement ni bénéficié de renforcement de capacité pour réaliser les tâches qui leurs sont assignés par les textes de loi ;
- le standard FSC impose aux auditeurs de vérifier lors des audits, non seulement la création de ces structures de concertation mais également leur fonctionnement opérationnel ;
- il est assez étonnant que le Groupe Wijma ait attendu l'émission d'une demande de mise à niveau préalable durant un pré-audit pour réagir. En effet, vu l'expérience du Groupe et les appuis dont il a déjà bénéficiés sur d'autres concessions (CAFECO SA a bénéficié de plusieurs missions d'appui du PSMNR-SWR pour la création et renforcement des capacités des CPF autour de l'UFA 11-005), il aurait été raisonnable de croire que ces actions soient inscrites dans les procédures d'intervention du Groupe ;
- les rapports ne mentionnent ni calendrier des interventions, ni les membres des CSPA et CPF (ré)élus, ni le nombre de personnes formées ;
- des décisions officielles de création des CPF ont été promulguées en décembre 2015 par les services de la Délégation départementale du MINFOF.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport final de « renforcement des capacités des membres des comités Paysan-Forêt (CPF), riverains des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 en gouvernance locale pour dans le cadre de leurs rôles d'organe de concertation, de dialogue et de participation à la gestion durable des forêts » ;
- 8 textes de Décisions légales portant création de CPF des UFA concernées ;

- 5 PV d'Assemblées Générales constitutives de CSPA.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis à l'entreprise WIJMA de se conforter dans la marche vers la certification FSC-FM de nouvelles UFAs notamment 00-003 et 09-025, et de répondre aux demandes de mise à niveau formulées lors du pré-audit relative à la mise en place des organes de concertation CPF, CSPA.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'intervention a permis de développer des protocoles et guides de collaboration avec les parties prenantes, notamment les responsables locaux de l'administration forestière, les CPF qui bénéficieront de la formation et de l'appui en outils, stratégie, et équipement d'observation de négociation et de surveillance forestière ;
- le service de Conservation du Parc National de Campo Ma'an et l'administration forestière locale bénéficient également de cet appui car plusieurs CPF des concessions forestières sont en même temps des structures de dialogue pour le Parc National de Campo Ma'an ;
- le contenu des modules listé dans le rapport final peut permettre à d'autres concessionnaires de mieux préciser leurs attentes (rédaction des TdR) d'un prestataire s'ils souhaitent renforcer les capacités des CPF de leurs concessions.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- il ressort de cette intervention que les activités politiques du pays ont parfois été de nature à freiner, voir perturber la mise en œuvre d'une telle intervention ;
- l'intervention a permis de mettre en place un mécanisme pérenne de suivi et de renforcement des capacités des CPF qui fonctionnera au-delà des financements du PPECF/COMIFAC.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la lassitude et l'aigreur constatée des riverains sur la mauvaise gouvernance des revenus (RFA) provenant de l'exploitation des ressources forestières, destinées aux communautés villageoises riveraines de l'UFA est omniprésente et demande beaucoup de doigtée des prestataires pour amener ces mêmes villageois à s'engager dans une gestion participative des UFAs ;
- des incompréhensions résilientes existent toujours entre le concessionnaire et certaines communautés sur le processus d'aménagement de l'UFA ;
- les rapports finaux devraient présenter un peu plus de résultats quantitatifs atteints à la suite de l'appui ;
- **des appuis de ce genre seront encore nécessaires en phase II auprès des concessionnaires ciblant un certificat de légalité. Cependant, il faudra s'assurer que ces appuis soient inscrits dans des procédures d'interventions sociales externes bien appropriées par l'entreprise et non comme des prestations ad hoc pour résoudre rapidement une non-conformité.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)


 [TdR C092](#)


 [Renforcement des capacités des organes de concertation \(CPF\) et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 \(C092\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)


 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)


 [Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang \(C028 et C031\)](#)

 [Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) \(C040\) »](#)

 [Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Appuis à la réduction des impacts de la concession forestière 190 dans les APDS sur la faune et la population riveraine \(TdR C107\)](#)

 [Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)